

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) – FORMATION

### Inscription

Une fiche détaillée de chaque formation est disponible soit en ligne, soit sur simple demande auprès du service formation de l'Observatoire des inégalités.

Votre inscription est à effectuer en ligne le plus rapidement possible et au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Vous recevrez un accusé de réception de votre inscription par mail. La validation de cette inscription en ligne vaut acceptation par le stagiaire des présentes CGV.

### Annulation

Du fait de L'Observatoire des inégalités :

L'Observatoire des inégalités se réserve le droit de reporter ou annuler un stage jusqu'à sept jours de la date prévue de déroulement. En cas d'annulation de notre part, votre versement vous sera intégralement remboursé. Aucune indemnité ne sera versée au participant en raison d'une annulation de l'Observatoire des inégalités.

Du fait du stagiaire :

Pour toute annulation du stagiaire intervenant par écrit 10 jours avant la date de la formation, des frais de dossier seront facturés, à hauteur de 10 % du montant des frais pédagogiques. Au-delà de ce délai, les frais seront dus en totalité. De même, toute formation commencée est dû.

### Obligations respectives des parties

Lorsque la formation a réuni le nombre minimum de stagiaires requis, une convention (accompagnée d'un programme) est adressée au stagiaire, qui doit en retourner un exemplaire dûment signé par mail ou par courrier.

A l'issue de la formation, une facture est adressée accompagnée d'une attestation de présence. A réception du règlement, une facture acquittée est envoyée.

Une attestation de formation sera remise au stagiaire, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action. Il devra conserver celle-ci dans le cadre de son suivi de formation tout au long de la vie.

## Règlement

Pour les professionnels, le règlement s'effectue par virement ou chèque à l'ordre de l'Observatoire des inégalités, sur facturation établie après la formation.

Les prix indiqués sont exonérés de TVA au titre de l'article 261.7-1° du CGI et s'entendent pour l'année civile 2022. Le prix indiqué n'intègre pas les éventuels coûts de déplacement ou d'hébergement engagés par le stagiaire.

## Fonctionnement pédagogique

Les formations se déroulent selon un principe d'alternance entre exposés théoriques, exemples pratiques et échanges d'expériences, au plus proche des attentes des participants.

L'Observatoire des inégalités se réserve la possibilité de modifier l'un des modules ou d'intervenir l'ordre des interventions.

Anne Brunner, Responsable Pédagogique du service formation de l'Observatoire des inégalités se tient à votre disposition pour vous aider dans le choix d'une formation et pour envisager avec vous un projet de formation adapté à votre besoin.

## Tarifs 2022

Pour une journée de formation :

- 700 euros TTC (formation informer sans enfermer, « Monopoly des inégalités » inclus)
- 600 euros TTC (autres thématiques)